

URISMIP

Union Régionale des Ingénieurs et des Scientifiques de Midi-Pyrénées

Dès 1943 les ingénieurs de la région se regroupaient dans l'UIRT, Union des Ingénieurs de la Région Toulousaine, et fondaient une association qui fut longtemps très active et d'une grande notoriété. Devenue ensuite UGIRMIP, Union des Groupements d'Ingénieurs de la Région Midi-Pyrénées, elle rassemblait les associations d'ingénieurs, devenus de plus en plus nombreux, regroupés d'après leurs filières de formation. En 1993 le cinquantenaire fut l'occasion d'un colloque de haut niveau. La fusion des associations d'ingénieurs et de scientifiques, en 1992, s'est traduite par la dénomination actuelle.

Association déclarée et autonome, l'URISMIP est liée au CNISF par un protocole qui en fait une délégation ayant en Région les mêmes vocations et actions que le CNISF.

Elle dispose d'un siège au Conseil Économique et Social(*), elle est Conseiller technique de la CRCI.

Des commissions (emploi, formation, jeunes, etc.) préparent des avis, et contribuent aux prises de position du CNISF, ou organisent des activités : des interventions dans les lycées, des stages, des conférences et des dîners - débats, ainsi que des sessions thématiques : emploi des jeunes diplômés, femmes ingénieurs par exemple.

FORMATION

Dans le cadre de INPT-FC, URISMIP organise un stage préparatoire à l'expertise judiciaire. Lors de l'opération INFOSUP, destinée aux lycéens de terminales, URISMIP présente le métier d'ingénieur en conférences et témoignages.

Renseignements pratiques

Dans ses locaux de la rue d'Aubuisson en centre ville, l'URISMIP dispose d'une salle de réunion qui peut accueillir des réunions techniques ou administratives des groupements régionaux. Les groupes peuvent également se domicilier au siège de l'URISMIP

URISMIP

18, rue d'Aubuisson 31000 TOULOUSE

Téléphone : 05 61 62 46 28

Fax : 05 61 62 21 64

Mèl : urismip@wanadoo.fr

Secrétariat, permanence lundi, mardi, jeudi, vendredi de 14H00 à 17H00

CNISF

7, rue Lamennais 75008 PARIS

Téléphone : 01 44 13 66 88

Fax : 01 42 89 82 50

Site : www.cnisf.org

* Ce siège au CESR, est tenu par Pierre Molette, ex.Président de l'URISMIP ; les membres sont appelés à l'assister dans l'étude des dossiers dont il a à connaître, comme récemment l'avis du CESR sur l'avenir du pôle spatial de Midi-Pyrénées, ou la recherche.



VOUS ÊTES
INGÉNIEUR ou SCIENTIFIQUE

CONNAISSEZ VOUS ?
le **CNISF**
CONSEIL NATIONAL des INGÉNIEURS
et des SCIENTIFIQUES DE FRANCE

et sa DÉLÉGATION RÉGIONALE
URISMIP
UNION RÉGIONALE des INGÉNIEURS
et des SCIENTIFIQUES
de MIDI-PYRÉNÉES

Le CNISF est pour les pouvoirs publics français le partenaire légitime de la représentation des ingénieurs français.

Le CNISF est le représentant du corps social des ingénieurs et des scientifiques reconnus par leurs diplômes ou par leurs fonctions.

Il en est de même de l'URISMIP au plan régional.

**Rejoignez votre URIS
pour AGIR en
citoyen compétent**

Les actions marquantes du CNISF

Publication de la Charte d'éthique de l'ingénieur, à laquelle doivent adhérer ses membres

Prises de position auprès des ministres concernés sur :

- la question des risques industriels
- la directive européenne relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles
- l'introduction du grade et du diplôme de master
- le projet de charte de l'environnement
- les suites à donner au grand débat sur les énergies
- la loi sur l'école
- la recherche

Un prochain grand thème sera sans doute « l'eau ».

Réalisation d'une enquête biennale sur les ingénieurs : carrière, emploi, rémunération, conditions de travail ; 25000 réponses exploitées avec l'INSEE, fournissant une base unique d'informations.

Remise annuelle du Prix Chéreau-Lavet, décerné à l'auteur d'une innovation technique entrée en exploitation industrielle.

Organisation annuelle du Salon de l'ingénieur, lieu de rencontre des entreprises et des ingénieurs en évolution de carrière, accompagné d'un colloque .

Émission de « flash » d'information par courriel. Lettre périodique diffusée aux adhérents. Site sur le web

Les grands axes d'action du CNISF

Réconcilier les technologies et la société.

Contribuer à la diffusion d'une culture de lucidité sur les risques et la société.

Conforter son positionnement en tant que représentant de la communauté des ingénieurs, et des scientifiques, acteurs de la société civile.

Répondre aux attentes des jeunes et susciter leur intérêt pour les études scientifiques (interventions dans les lycées et collèges, opération « la main à la pâte »).

Alerter les pouvoirs publics sur les nouveaux besoins en formation aux métiers d'ingénieur. Le CNISF est membre de la CTI, et du CNGE.

Encourager la formation tout au long de la vie pour maintenir l'employabilité des ingénieurs jusqu'au terme de leur vie professionnelle.

Promouvoir la mobilité des ingénieurs en Europe : adaptation au système L-M-D, titre Euring, reconnaissances réciproques des répertoires, accords avec les Ordres européens.

Défendre et promouvoir le titre d'ingénieur, en particulier par la constitution du Répertoire Français des Ingénieurs, référence unique des personnes reconnues à ce titre (plus de 500 000 noms)

Développement en Régions de ses Délégations, les Unions Régionales (URIS), pour reprendre et élargir ses actions

La structure du CNISF avec les URIS

Reconnu d'utilité publique, le CNISF fédère quelques 160 associations d'anciens élèves d'écoles d'ingénieurs et sociétés d'ingénieurs et de scientifiques.

En Régions, les URIS sont les Délégués exclusifs du CNISF, et y jouent le même rôle.

Les URIS constituent le Comité des Régions, dont le Président est de droit vice-président du CNISF.

Au conseil d'administration du CNISF les Régions disposent en outre de quatre sièges.

L'adhésion à une URIS, valable pour toute la France, constitue adhésion individuelle et nominative au CNISF.

Les associations d'anciens élèves (AAE) adhèrent au CNISF en tant que personnes morales.

Les groupements régionaux des AAE peuvent aussi adhérer aux URIS comme personnes morales, chacun de leur membre devenant membre indirect de l'URIS. Chaque groupement reconnu participe au conseil d'administration.

L'entraide :

- le CNISF offre la possibilité de souscrire une assurance de groupe en assistance juridique
- le CEDI (centre d'entraide des ingénieurs) dispense des conseils aux ingénieurs en difficulté, fournit des pistes de résolution et aide à l'emploi.